

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

(/ISAS :

1584
DECRET N° 82/1163 Du 1/12/1982 DI.31
/ATPS.DCTFP.DFP.SRD.

Portant radiation de certains fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) en service Détaché à la Société Nationale de Recherches et d'Exploitation Petrolières (Hydro-Congo) en tête Monsieur DYLANE Gaston.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

D.B.

D.C.F.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25-80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60-80 du 3.3.60, fixant le statut commun des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques ;
(/u le décret n° 61-130/NP du 9.5.62, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62-157/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79-154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80-644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Rectificatif n° 81-016 du 26.1.81 au décret n° 80-644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81-017 du 26.1.81 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u l'Ordonnance n° 38-70 du 7.9.70 relative à la discipline des fonctionnaires et Agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 80-345 du 3.9.80, portant reversement dans les Entreprises d'Etat, Etablissements Para Publics, Offices, Organismes de Prévoyance Sociale, Banques, Assurances, et Sociétés d'Economie Mixte, des fonctionnaires Détachés ou en disponibilité et Agents Contractuels de l'Etat exerçant dans lesdits Offices, Sociétés, Entreprises, et Etablissements Publics ;

.../...

(/u la lettre n° 400/SOMME du 27.8.81 du Secrétaire Général du Ministère des Mines et de l'Energie à Brazzaville, transmettant la liste des fonctionnaires détachés à la Société Nationale de Recherches et d'Exploitation pétrolières (Hydro-Congo) ;

D E C R E T :

ARTICLE 1er.— En application des dispositions du décret n° 80-345 du 3.3.80 susvisé, les fonctionnaires ci-dessous désignés des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) en service Detaché à la Société Nationale de Recherches et d'Exploitation Pétrolières (Hydro-Congo) à Brazzaville, sont radiés des Contrôles des cadres de la Fonction Publique Congolaise.

MM.— EYENE Gaston, Ingénieur stagiaire

AMBOULI Zephirin, Ingénieur stagiaire

ARTICLE 2.— Les intéressés sont intégrés définitivement dans les effectifs de la Société Nationale de Recherches et d'Exploitation Pétrolières (Hydro-Congo) à Brazzaville.

ARTICLE 3.— Le présent décret qui prendra effet pour compter du 3.9.80, date de signature du décret n° 80-345 du 3.9.80 susvisé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRASSVILLI, le 8 Décembre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre des Travaux
Publics et de la Construc-
tion

Commandant Benoit MOUNDELE-NGOLLO.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale

Le Ministre des Finances

Bernard COMBO MATEIONA.

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.

APPLICTIONS :

JORPC	2	DG. HYDRO-CONGO SP.	2
DGTFP.DFP.	5	SGCM/DC	3
DFP.BST.	2	DOSSIER	6
DFP. B. DE LA DISC.	2	INTERESSES	2
D.E.	3	D G. CNPS. SP.	2
D.C.F.	2		
MINIST. MINES ET ENERG.			
SCHEMES . S.	2		